



Indemnisation après dégât des eaux

Par **answer29**, le **09/12/2015** à **14:28**

Bonjour,
Suite à un dégâts des eaux mon assureur ne m'indemnise que pour une remise en état partielle de la chambre sous prétexte que tous les murs n'ont pas subis de dommages.
La chambre était en très bon état et si je ne refais le papier peint que partiellement la chambre n'aura rien de son état d'avant sinistre.
Est-ce normal ?
Merci
Cordialement

Par **morobar**, le **09/12/2015** à **19:23**

Bonsoir,
Oui.
C'est le même problème rencontré en permanence avec la peinture des voitures, repeindre une aile c'est différent de repeindre toute la voiture.
En outre le droit à réparation intégrale du préjudice implique la responsabilité d'un tiers.
Le reste n'est que contractuel entre vous et l'assureur.